

Enfin du définitif !



La grippe aviaire impose un départ différé de la campagne 2025. Pour l'heure, le franchissement des frontières françaises n'est envisagé qu'à partir du 12 avril. Espérons-le ! Suite au récent accord interprincial survenu entre la Flandre orientale et le Hainaut-Brabant wallon, les zones de participation des ententes et des lâchers de l'EPR francophone sont devenues officielles. « Coulon Futé » fait le point.

Sans nul doute permis... le temps pressait ! Tout un chacun ne peut que le reconnaître. On connaît - enfin - officiellement les zones de participation définitives 2025 entérinées par les instances de l'EPR Hainaut-Brabant. Le problème causé par l'empiètement de certaines sociétés hennuyères de la ligne du centre sur le territoire limitrophe de la Flandre orientale vient de connaître son dénouement ce lundi 17 mars dans les locaux de la fédération. Les mandataires du Hainaut et de Flandre orientale y avaient été sommés, en présence du Conseil d'Administration National, d'arrêter la décision définitive on ne peut plus attendue. Tant par les sociétés hennuyères désireuses de continuer à « tirer profit » d'une clientèle flandrienne fidèle ses dernières saisons que par des amateurs flandriens orientaux espérant, de leur côté, conserver l'avantage (théorique ?) procuré par tout long point. Du win-win en perspective pour chaque « acteur » ! Après quarante-huit heures de réflexion, le CAN a tranché.

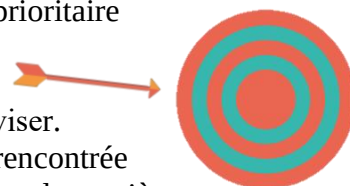


« Mieux vaut tarder que n'arriver jamais » a écrit un historien grec ! La polémique découlant de l'empiètement de deux localités partielles limitrophes de part et d'autre de la frontière linguistique entre le Hainaut et la Flandre orientale a en effet connu son épilogue.



« Rien ne change en 2025 » a annoncé le CAN ce jeudi 20 mars. Ce qui implique que les « restrictions territoriales » envisagées par certaines sociétés hennuyères dans leurs zones de participation étaient finalement non fondées. « Coulon Futé » avait pris rendez-vous la veille à Halle avec **Francis Petit** exerçant sa dernière année de présidence d'EPR et le secrétaire **Patrick Marseille** pour « peaufiner » la présentation des ententes et des lâchers de grande vitesse entérinés en 2025 en Hainaut-Brabant wallon.

En deux phases complémentaires. Deux étapes permettront de « scanner » la structure officialisée dans ladite EPR francophone. Ce jour, la **première** a pour objectif prioritaire d'assurer, à tout lecteur, une vue d'ensemble au sortir du tableau présenté ci-après, invitant à de plausibles comparaisons. Ce qui ne peut que faire germer des idées à court terme. Cependant la lecture de ce tableau ne peut pas s'improviser. Loin de là ! En tout premier lieu, il est judicieux de savoir que chaque couleur rencontrée se rapporte à un lâcher d'une voire de deux ententes de sociétés. Cette coloration, de manière intuitive, permet de les dénombrer aisément, de les localiser tout en assurant *in fine* une vue d'ensemble sur le cadastre ailé instauré en 2025 en grande vitesse en Hainaut-Brabant wallon. En second lieu, chaque lâcher est explicité en citant l'(es) entente(s) le composant et la liste des sociétés impliquées. Les rayons et les coordonnées des points centraux de ces sociétés (données permettant de calculer le reprise ou non d'un amateur) contribuent ensuite à définir, **au sein de l'EPR**, la zone de participation arrêtée par l'entente en cumulant les zones de



Enfin du définitif !

participation des sociétés la composant. En dernier lieu, les responsables des ententes sont cités. La **seconde étape** se résumera prochainement en la publication des cartes des huit différents lâchers où, cette fois, les localités partielles limitrophes admises par les accords interprovinciaux 2025 seront reprises. Ces cartes colleront à la réalité de terrain.

Hainaut



Ligne du Centre

Composition des ententes.	Rayons / Coordonnées.	Comités des ententes. Agences de convoyage.
Lâcher Tournaisis		
<i>Le Tournaisis</i>		
Estaimbourg « L'Union » Froidmont « L'Essor » Guignies « Le Faucon » Kain « L'Hirondelle » Taintignies « La Liberté » Tournai « L'Union Colombophile »	15 km - 50°40'55''/03°19'02'' 20 km - 50°34'42''/03°19'47'' 20 km - 50°32'50''/03°22'43'' 20 km - 50°38'48''/03°28'54'' 20 km - 50°33'03''/03°20'30'' 20 km - 50°38'48''/03°28'54''	Président : Mahieu J-C. Secrétaire : Baert D. Trésorier : Delbroeck D. Correspondant : Mahieu J-C. Convoyeur : Wybo.
Lâcher Ouest – Frontalière – Ath – Blaton – Lessines		
<i>Entente de l'Ouest – La Frontalière – Les V</i>		
Aubechies « L'Union » Ellezelles « L'Hirondelle » Frasnes « Chacun son Droit » Moustier « L'Union » Ogy « L'Avenir » Papignies « Les Amis Réunis » Pipaix « La Leuzoise » Thumaide « L'Hirondelle »	20 km - 50°34'27''/03°40'36'' 15 km - 50°44'02''/03°40'50'' 15 km - 50°40'04''/03°37'16'' 15 km - 50°40'04''/03°37'16'' 20 km - 50°43'14''/03°46'49'' 20 km - 50°41'03''/03°48'59'' 15 km - 50°34'58''/03°34'26'' 20 km - 50°32'34''/03°37'44''	Président : Devos M. Secrétaire : Cornil A. Trésorier : Place J-M. Correspondant : Leturcq D. Convoyeur : Wybo.
<i>Ath – Lessines – Entente du Sud</i>		
Ath « Alliance Colombophile Athoise » Blaton « La Renaissance » Lessines « Le Ramier »	20 km - 50°37'44''/03°46'31'' 20 km - 50°28'44''/03°41'35'' 20 km - 50°42'27''/03°50'24''	Président : Boboc Marius Secrétaire : Hayez G. Trésorier : Broquet F. Correspondant : Broquet F. Convoyeur : Wybo.
Lâcher Espoir		
<i>L'Espoir</i>		
Bierghes « La Tourterelle » Blaugies « Le Ramier » Herchies « Les Vainqueurs » Silly « Alliance Colombophile Sillienne »	20 km - 50°40'17''/04°09'24'' 20 km - 50°21'24''/03°46'20'' 20 km - 50°31'45''/03°51'25'' 20 km - 50°40'21''/03°56'11''	Président :Steenhaut A. Secrétaire : Reingardt L. Trésorier : Jeanmotte A. Correspondant : Reingardt L. Convoyeur : Bauwens.



Enfin du définitif !

Ligne de l'Est

Lâcher La Collégiale

La Collégiale

Braine-le-Comte « <i>L'Entente</i> » Masnuy-Saint-Jean « <i>Le Rapide</i> » Soignies « <i>Le Carrier Bleu</i> »	17 km - 50°36'46''/04°08'12'' 17 km - 50°31'57''/03°56'25'' 17 km - 50°34'46''/04°04'14''	Président : Dendal A. Secrétaire : Vandebore D. Trésorier : Hogne F. Correspondant : Krupa-Krasowski R. Convoyeur : Bauwens.
---	---	--

Lâcher Centre Charleroi

Entente des VII

Estinnes-au-Val « <i>Le Progrès</i> » Givry « <i>L'Indépendance</i> » Givry « <i>La Tourterelle</i> » Marche-lez-Ecaussines « <i>L'Union</i> » Nivelles « <i>La Nivelloise</i> » Thirimont « <i>La Jeune Garde</i> » Trazegnies « <i>Local Colombophile de Courcelles</i> »	17 km - 50°24'44''/04°06'18'' 17 km - 50°22'47''/04°01'45'' 17 km - 50°22'47''/04°01'45'' 17 km - 50°32'46''/04°10'55'' 17 km - 50°35'52''/04°19'26'' 17 km - 50°15'47''/04°14'28'' 17 km - 50°28'10''/04°19'47''	Président : Charles E. Secrétaire : Crowet R. Trésorier : Leclercq Y. Correspondant : Charles E. Convoyeur : Bauwens.
---	---	---

Lâcher Entente des Lacs

Entente des Lacs

Froidchapelle « <i>Le Biset</i> » Sivry « <i>Les Messagers Aériens</i> »	17 km - 50°09'03''/04°19'38'' 15 km - 50°10'17''/04°10'56''	Président : Algoet J-M. Secrétaire : Dagneaux D. Trésorier : Jeanmenne V. Correspondant : Jeanmenne V. Convoyeur : Michaux.
---	--	---

Hainaut-Brabant wallon



Ligne de l'Est

Composition de l'entente.	Rayons / Coordonnées.	Comité de l'entente. Agence de convoyage.
---------------------------	-----------------------	--

Lâcher Brabant wallon Secteur III

Entente des VII

Beauvechain « <i>L'Alliance Colombophile Beauvechain</i> » Farciennes « <i>Société Colombophile de Châtelineau</i> » Frasnes-les-Gosselies « <i>La Frégate- St Amand</i> » Marbaix-la-Tour « <i>Union</i> » Mont—Saint-Guibert « <i>Union 1506</i> » Orp-le-Grand « <i>Société Autre-Eglise – Orp</i> » Perwez « <i>Union Ramillies – Perwez</i> »	20 km - 50°45'53''/04°47'17'' 15 km - 50°26'22''/04°31'54'' 15 km - 50°31'54''/04°26'48'' 15 km - 50°19'37''/04°22'11'' 20 km - 50°38'02''/04°36'38'' 20 km - 50°40'27''/04°58'45'' 20 km - 50°37'21''/04°48'41''	Président : Couvreur Y. Secrétaire : Verachttert M. Trésorier : Van Caillie P. Correspondant : Libotte S. Convoyeur : Bauwens. 
--	---	---



Enfin du définitif !



Ligne de l'Est

Composition de l'entente.	Rayons / Coordonnées.	Comité de l'entente. Agence de convoyage.
Lâcher Secteur I et Secteur II		
<i>Entente Wavre – Overijse – Nethen – Lasne</i>		
Nethen « <i>L'Avenir</i> » Wavre « <i>Local Unique</i> » Overijse « <i>De Snelle Duif</i> »	20 km - 50°45'34/04°35'46'' 20 km - 50°45'34/04°35'46'' 14 km - 50°45'34/04°35'46''	Président : Jaubin D. Secrétaire : Roppe A. Trésorier : Vanhoegaerden A. Correspondant : Jaubin D. Convoyeur : Bauwens.

